



Commune de Misery-Courtion

Panneaux solaires thermiques et photovoltaïques

Formulaire d'annonce à la commune et pour déterminer la procédure

Le bâtiment est-il protégé au niveau des biens culturels, ou situé dans un périmètre ISOS (voir zones en jaune sur les cartes en page 2)	oui	non
L'installation est-elle prévue sur un balcon ou sur une façade ?	oui	non
La distance entre le toit et les panneaux dépasse-t-elle 20 cm ?	oui	non
Les panneaux dépassent-ils du bord du toit ?	oui	non
L'installation constitue-t-elle une surface en plusieurs parties ?	oui	non

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, une mise à l'enquête selon procédure simplifiée est requise (directives : sous www.misery-courtion.ch, onglet Services communaux, puis Constructions. Accès au formulaire de demande simplifiée [ici](#)).

Si vous avez répondu non à toutes les questions, aucune mise à l'enquête n'est requise.

Vous avez toutefois l'obligation d'annoncer votre installation en complétant et en remettant à la commune le formulaire d'annonce avec les documents demandés. Ce formulaire est accessible sur le site de l'Etat de Fribourg, ou directement en cliquant sur le lien suivant : http://www.fr.ch/seca/fr/pub/documentation/documentation/installations_solaires.htm

Coordonnées du requérant :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Tél :
- Courriel :

Par ma signature, je confirme que toutes les informations sont complètes et correctes.

Lieu et date :

Signature(s) :

Périmètres ISOS :

